

VTT

Règlement Championnat Départemental
Yonne-Aube

**CHAMPIONNAT
DÉPARTEMENTAL**

**YONNE
AUBE**

VTT

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



1 Le sommaire

1	Le sommaire	2
2	Préambule	3
3	Les licences et les cartes compétiteurs pour le championnat.....	3
3.1	La licence	3
3.2	La carte « compétiteur »	3
3.3	Le surclassement	3
4	Les organisations	3
4.1	Les demandes d'autorisation d'organiser et relations avec l'administration	4
4.2	Le ravitaillement	4
4.3	Le poste de nettoyage.....	4
5	La réglementation des épreuves	4
5.1	Les catégories d'âge	4
5.2	Les modalités d'engagement	4
5.2.1	Les pré-engagement	4
5.2.2	La finalisation de l'engagement sur le lieu de compétition	5
5.2.3	Les tarifs.....	5
5.3	Les différentes épreuves.....	5
5.3.1	Les XC	5
5.3.1.1	Les parcours	5
5.3.1.1.1	Les distances et les durées	6
5.3.1.1.2	L'initiation et les courses des Jeunes.....	7
5.3.1.2	Le départ.....	7
5.3.1.3	Le matériel et la tenue	7
5.3.1.4	La sécurité	8
5.3.1.5	L'Assistance médicale	8
5.4	Le classement au Championnat Départemental UFOLEP Yonne-Aube	8
5.4.1	Les critères de classement au Départemental	8
5.4.1.1	La grille d'attribution des points en fonction des places obtenues :	9
5.4.2	Les récompenses.....	9
5.4.3	Les résultats et les classements.....	10
6	Les réclamations	10
7	Les sélections pour le championnat national UFOLEP VTT	11
7.1	Les critères nationaux	11
7.2	Les critères départementaux	11

2 Préambule

Le présent Règlement du Championnat Yonne Aube est un extrait du Règlement Sportif Départemental.

3 Les licences et les cartes compétiteurs pour le championnat

3.1 La licence

Les manches du Championnat Départemental Yonne-Aube, sont ouvertes aux titulaires d'une licence de compétition UFOLEP, FFC et FSGT, aux licenciés FFCT, aux licenciés UFOLEP non compétition et aux Non Licenciés en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT de moins d'un an.

Les jeunes non licenciés doivent avoir en plus une autorisation parentale.

Pour être classé au championnat, le coureur doit être membre d'un club UFOLEP VTT de l'Yonne ou de l'Aube et titulaire d'une licence R5 (VTT en compétition) et de la carte Compétiteur.

3.2 La carte « compétiteur »

La carte « Compétiteur VTT » est obligatoire pour être classé au Championnat Départemental Yonne-Aube et doit être validée 8 jours avant la 1^{ère} manche du Championnat.

3.3 Le surclassement

Application du Règlement National.

4 Les organisations

Seules peuvent être organisées sous l'égide de l'UFOLEP les épreuves inscrites au calendrier officiel entériné par le Comité Directeur.

Le calendrier est établi dans le plus grand souci d'équité entre les clubs. Il précise notamment : le type de l'épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les horaires et les coordonnées d'un responsable du club organisateur.

Le calendrier présente les dates du championnat UFOLEP VTT Yonne-Aube et les randonnées VTT Yonne (pourront apparaître les randonnées organisées par le Comité Aube dans le cas où elles ne sont pas organisées le même jour qu'une organisation Yonne).

Toute épreuve du département non inscrite au calendrier officiel UFOLEP VTT Yonne ne pourra être organisée sous l'égide de l'UFOLEP.

4.1 Les demandes d'autorisation d'organiser et relations avec l'administration

- 1) Demander l'avis à la Fédération délégataire : FFC auprès du Président du comité Yonne : cyclismeffc89@gmail.com
- 2) Demander la validation à la Commission VTT Yonne
- 3) Demander les autorisations de passage (ONF, terrains privés...)
- 4) Compléter le CERFA 15827 * 01 (2 mois avant)
 - S'il n'y a qu'une seule commune traversée : à envoyer à la mairie
 - S'il y a plusieurs communes traversées : à envoyer à la préfecture

4.2 Le ravitaillement

* L'organisateur doit prévoir un **ravitaillement** après l'**arrivée de la course**.

* **Penser au "Pot de l'amitié"** en fin de journée, moment qu'il faut privilégier pour rassembler tous les sportifs.

4.3 Le poste de nettoyage

* Penser au jet d'eau pour nettoyer les vélos.

5 La réglementation des épreuves

5.1 Les catégories d'âge

Elles seront rappelées tous les ans en début de saison sur le calendrier diffusé par la Commission Technique.

Pour le championnat, certaines catégories pourront prendre le même départ en fonction du nombre de tours qu'elles ont à réaliser ou en fonction du nombre total de participants.

Certaines catégories pourront être regroupées par manque de concurrents(es), exemple les féminines : une seule catégorie : Féminines + de 17 ans au lieu des 3 catégories : 17-29, 30-39 et + de 40 ans

5.2 Les modalités d'engagement

5.2.1 Les pré-engagement

Les pré-engagements peuvent se réaliser par mail ou par internet (site national ou autres) au bon vouloir des organisateurs qui doivent le présenter et l'expliquer sur leurs différents supports de publicité.

5.2.2 La finalisation de l'engagement sur le lieu de compétition

Pour les licenciés UFOLEP :

- Présentation obligatoire de la licence ainsi que de la carte de « Compétiteur », de l'année en cours pour être classé pour le championnat.
- (pour les licenciés non compétition) Présentation obligatoire de la licence ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT de moins d'un an.

Pour les licenciés des autres fédérations,

- Présentation **obligatoire** de la licence (de l'année en cours) de compétition

Pour les licenciés FFCT et les non licenciés

- Présentation **obligatoire** du **certificat médical** spécifiant l'aptitude à la compétition VTT et, pour les Jeunes, de l'**autorisation parentale**.

5.2.3 Les tarifs

Catégories	Tarifs
Adultes UFOLEP	8 €
Tandem UFOLEP	16 € (2x8)
Adultes non UFOLEP	10 €
Tandem non UFOLEP	20 €
Jeunes 13 à 16 ans	5 €
Jeunes 12 ans et moins	Gratuit

Engagement surplace majoré de 2€

5.3 Les différentes épreuves

Le Championnat se court sur deux types d'épreuves : les XC et les XC en ligne.

5.3.1 Les XC

5.3.1.1 Les parcours

Circuit de 6 km maximum par tour (moins pour les jeunes).

Ils sont choisis pour l'intérêt qu'ils offrent, en particulier sur le plan du pilotage et de l'environnement, en évitant autant que possible les passages périlleux ou dangereux.

Il est souhaitable d'éviter les champs de bosses.

Le portage est limité aux sections naturelles sur de très courtes distances.

Les portions répétées de goudron sont à proscrire et ne doivent pas excéder 10% du parcours.

Les circuits seront soigneusement fléchés.

5.3.1.1.1 Les distances et les durées

Catégorie	Dénivelé maximal cumulé	Durée maximale	Longueur circuit	Nombre de tour	Distance maximale
Jeunes 7 à 10 ans	Plat	15 à 20 min	1 à 2 km	1 à 2	4 km
Jeunes 11 à 12 ans	150 m	25 min	2 km	3	7 km
Jeunes 13 à 14 ans	200 m	35 min	4 km	2	9 km
Jeunes 15 à 16 ans	500 m	1 h	4 ou 6 km	3 x 6 km 4 x 4 km	18 km
Catégorie	Dénivelé maximal cumulé	Durée maximale	Longueur circuit	Nombre de tour	Distance maximale
Adultes Féminin 17 ans et +		1 h 20 min		3 ou 4	24 km
Adultes Masculin 17 à 19 ans					
Adultes Masculin 20 à 29 ans		1 h 40 min	6 km	4 ou 5	30 km
Adultes Masculin 30 à 39 ans					
Adultes Masculin 40 à 49 ans					
Adultes Masculin 50 à 59 ans		1 h 30 min		4	24 km
Tandem 17 ans et +					
Adultes Masculin 60 ans et +		1 h 20 min		3 ou 4	

Rappel : les coureurs doivent se présenter pour l'appel : 15 min avant pour les 13 ans et + et 10 min pour les jeunes de 12 ans et moins.

5.3.1.1.2 L'initiation et les courses des Jeunes

* En ce qui concerne les catégories « Jeunes jusqu'à 12 ans » inclus, il est **obligatoire** de les faire **partir séparément des autres catégories**.

* Lors d'une épreuve de Championnat, les catégories « Jeunes jusqu'à 12 ans » devront courir le matin à 11h. **Chacune de ces catégories, ayant une distance et un temps différent (cf tableau précédent), doit avoir un départ propre.**

* Pour les catégories de « moins de 10 ans » inclus, il est nécessaire de prévoir un **tour de reconnaissance encadré (un éducateur devant et un éducateur derrière le groupe), l'encadrement étant maintenu pendant toute la durée de l'épreuve d'initiation des moins de 8 ans.**

Les parents ou éducateurs peuvent suivre les enfants de moins de 8 ans lors du tour de reconnaissance **mais pas en course !**

5.3.1.2 Le départ

🚲 **En fonction du nombre de participants**, il est souhaitable de prévoir des départs séparés :

- ou par nombre de tours à réaliser (ceci permet le classement scratch au nombre de tour)

Catégories	Horaires	Catégories	Horaires
		20 à 49 ans	14h00
5 à 8 ans	11h00	17 à 19 ans	14h02
9 à 10 ans	11h20	50 à 59 ans	
11 à 12 ans	11h40	Tandem	
		13 à 16 ans	14h04
		+ de 60 ans et Féminines	14h06

En fonction du nombre de coureurs, les catégories peuvent être regroupées.

🚲 Prévoir des lignes de départ espacées de 2,5 mètres et pouvant **accueillir au moins 8 coureurs de front**.

🚲 Commencer l'appel 15 min avant le départ pour les 13 et + et 10 min pour mes jeunes.

5.3.1.3 Le matériel et la tenue

🚲 Seul les VTT sont autorisés :

Pas d'embouts saillants, pneumatiques de 1,75 pouces au minimum, roues de 24 à 29 pouces, largeur de guidon de 65 cm au minimum.

🚲 Le changement de vélo durant l'épreuve est interdit.

🚲 Le changement de roue et les réparations sont autorisés avec une aide extérieure (membre du club identifié) dans la zone technique. **En dehors de cette zone le compétiteur doit se débrouiller seul !**

🚲 **Tenue vestimentaire**- Chaque coureur UFOLEP devra porter le maillot de son club

🚲 Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve **y compris pendant la reconnaissance du circuit.**

5.3.1.4 La sécurité

Toutes les mesures de sécurité visant à assurer le bon déroulement de la manifestation doivent être prises.

Veiller en particulier à ce que :

- 🚲 Des signaleurs en nombre suffisant soient placés conformément aux arrêtés autorisant l'épreuve.
- 🚲 Le **fléchage** et le **balisage** soient évidents, **en particulier aux endroits jugés à risque**
- 🚲 **La triche** soit difficilement réalisable.
- 🚲 L'ouverture et la fermeture de l'épreuve par des moyens motorisés soient mis en œuvre qu'après autorisation des autorités locales. A défaut, elles peuvent être réalisées par des VAE.
- 🚲 Des moyens radio (ou téléphonique) soient mis en place entre les points de contrôle et la direction de course.

Dans tous les cas les participants devront **respecter le code de la route**. Le chronomètre n'est pas prioritaire.

5.3.1.5 L'Assistance médicale

(Fiche n°12 Règlement VTT) :

• Circuits inférieurs à 12 km : 2 secouristes majeurs PSC1 en poste fixe + 1 véhicule pour leurs déplacements.

5.4 Le classement au Championnat Départemental UFOLEP Yonne-Aube

Quand plusieurs catégories partent ensemble pour un même nombre de tours, il y aura au moins deux types de classement :

- un classement scratch pour tous les concurrents quelles que soient leurs fédérations
- un classement UFOLEP dans chaque catégorie d'âge.

Le Championnat Départemental de l'Yonne se court sur un nombre de manches précisé dans le calendrier annuel avec un joker.

5.4.1 Les critères de classement au Départemental

- *Ne peuvent cumuler des points pour le Championnat que les concurrents en possession d'une licence UFOLEP et de la carte de « Compétiteur » au moment du déroulement de la 1^{ère} manche et dont les clubs sont affiliés à la Commission VTT.*
- *Le classement se fait sur 5 manches (1 joker), le moins bon résultat sera déduit.*
- *Tous les compétiteurs qui sont activement impliqués dans l'(les) organisation(s) des courses de leur association, le jour de l'épreuve (et ne peuvent donc participer à la course), se verront attribuer, pour la(les) manches du Championnat sur la(les)quelle(s) ils ont officié, la moyenne des points acquis sur les manches sélectives au National ou au classement Départemental.*

5.4.1.1 La grille d'attribution des points en fonction des places obtenues :

Place	Point	Place	Point	Place	Point	Place	Point	Place	Point
1	190	11	100	21	60	31	30	41	10
2	172	12	96	22	57	32	28	42	9
3	157	13	92	23	54	33	26	43	8
4	145	14	88	24	51	34	24	44	7
5	135	15	84	25	48	35	22	45	6
6	127	16	80	26	45	36	20	46	5
7	121	17	76	27	42	37	18	47	4
8	115	18	72	28	39	38	16	48	3
9	110	19	68	29	36	39	14	49	2
10	105	20	64	30	33	40	12	50	1

et 1 point au-delà de la 50^{ème} place.

Tous les coureurs qui participent à une manche se voient attribuer une prime de 15 points.

Autres critères d'attribution de points :

- 🚲 En cas d'abandon, le coureur reçoit une prime de 10 points et reste éligible à celle de 15 points pour sa participation.

Le classement doit être communiqué au responsable des classements par l'organisateur dans les 24 heures suivants l'épreuve.

Un Commissaire Départemental Activités Cyclistes ou un représentant de la commission devra régler tous les litiges.

5.4.2 Les récompenses

* L'organisateur d'une compétition de VTT s'efforcera de récompenser dans la mesure de ses moyens chaque concurrent et surtout dans les catégories « jeunes ».

* Pour le Championnat Départemental UFOLEP, les organisateurs pourront, lors de la remise des récompenses, privilégier les premiers licenciés UFOLEP, dans la mesure du possible.

* **Recommandation de la Commission :**

- 1) Récompenser les **3 premiers au scratch sans tenir compte de leur appartenance à une fédération**
- 2) Récompenser les 3 premiers de chaque catégorie UFOLEP.
- 3) Ils peuvent également offrir **des lots de valeur/catégorie**, ceux-ci seront attribués à tous ou **par tirage au sort**.

* Les lots ne sont attribués qu'aux présents.

* La remise des titres s'effectuera à l'issue de la dernière course qui fera office de réunion annuelle de la CTD.

5.4.3 Les résultats et les classements

- * Les résultats doivent être envoyés par l'organisateur au responsable des classements dans les 24 heures qui suivent l'épreuve (idéalement le soir même).
- * L'organisateur prendra soin de noter sur les feuilles de classement les membres ayant œuvrés à l'organisation et qui de ce fait n'ont pas participé à la course (pour qu'ils puissent profiter des points stipulés à l'alinéa du 531 Les critères de classement).
- * Les classements scratchs sont mis sur le site (si l'organisateur donne ses résultats en temps et en heure) au plus tard le lundi suivant la course.
- * Les classements du championnat sont mis sur le site (si l'organisateur donne ses résultats en temps et en heure) dans la semaine suivant la course.

6 Les réclamations

Règlements Administratifs et Sportifs de l'UFOLEP.

- a) Réclamation écrite ou orale auprès des organisateurs et du représentant de la commission par le concurrent concerné, immédiatement après l'épreuve.

L'organisateur doit la notifier sur la feuille de classement.

- b) Confirmation écrite à la Commission Départementale VTT qui transmettra au Comité Directeur, dans les 48 heures - Chèque libellé au Comité Directeur (Montant du chèque : voir règlement intérieur du Comité Directeur de l'Yonne).

7 Les sélections pour le championnat national UFOLEP VTT

La Commission Technique Yonne établit la sélection selon les critères suivants :

7.1 Les critères nationaux

- Licence homologuée au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative.
- Participation obligatoire aux deux épreuves qualificatives : Championnat Départemental et Championnat Régional.
- Pour raisons personnelles exceptionnelles (raisons professionnelles ou familiales) des dérogations pourront, pour l'une OU l'autre des épreuves qualificatives, être accordées par le (la) Président(e) du Comité Départemental ; sa décision sera sans appel. Ces dérogations et les justificatifs seront joints au dossier d'engagement au National.

La demande de dérogation écrite et le justificatif y afférant seront adressés, obligatoirement, par le licencié concerné à la CTD.VTT qui fera suivre au (à la) Président(e) du Comité Départemental.

7.2 Les critères départementaux

- Avoir participer aux moins à 3 épreuves du Championnat Départemental Yonne Aube
- Les demandes devront être réalisées en utilisant le document officiel.
- Les 5 premières manches du championnat attribuent des points pour la sélection (Voir grille de points). La dernière manche est trop près du National (les engagements seront clos)
- Pour la qualification au Championnat National, des points seront attribués au Régional (extraction des icaunais du classement régional/catégorie).
- Pour la dernière place de sélection (remplaçant), la CTD peut prendre en compte d'autres critères que les résultats sportifs (Régularité de participation - Investissement dans les organisations ...) dans le respect des règlements.
- A l'issue de la dernière manche qualificative, la CTD établit l'ordre de la sélection. Sa décision est sans appel.